

---

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3969-2016

Phase 2

Demande pour la fermeture réglementaire  
des livres de Gazifère Inc. pour la période  
du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,  
demande d'approbation du plan  
d'approvisionnement 2017 et demande de  
modification des tarifs à compter du 1<sup>er</sup>  
janvier 2017.

MÉMOIRE I DU GRAME

**Préparé par**

Nicole Moreau  
Analyste environnement et énergie  
*EnviroConstats*

Pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

DÉPOSÉ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Révisé le 6 janvier 2017

## **MANDAT**

Pour le présent dossier, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation de premier cycle en administration et comptabilité de l'école des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal, de même qu'une maîtrise en sciences de l'Environnement de l'UQAM. Elle a participé à la rédaction de mémoires du GRAME aux dossiers précédents de Gazifère.

## TABLE DES MATIÈRES

Mandat .....	2
Budget du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) .....	4
1 Rentabilité des programmes / Résultats réels .....	4
1.1 Mise à jour des coûts évités .....	4
1.2 Analyse de la rentabilité des programmes abandonnés : Chauffe-eau efficace et Thermostat programmable .....	6
1.3 Conclusions et recommandations .....	13
2. Répartition tarifaire des coûts du PGEÉ .....	15
3. Offre de programmes et valeur ajoutée.....	16
3.1 Introduction.....	16
3.2 Maintien du programme Étude de faisabilité.....	16
3.3 Valeur ajoutée / Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique.....	18
3.4 Conclusions et recommandations .....	21
4. Coûts de gestion du PGEÉ et promotion du PGEÉ .....	22
4.1 Gestion des dépassements budgétaires .....	22
4.2 Coûts de gestion du PGEÉ.....	23
4.3 Conclusions et recommandations .....	25

# BUDGET DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ)

## 1 RENTABILITÉ DES PROGRAMMES / RÉSULTATS RÉELS

### 1.1 Mise à jour des coûts évités

Le GRAME propose sommairement dans cette section une analyse comparative des coûts évités de Gazifère en y ajoutant de manière estimative, les coûts relatifs au rendement sur le fonds de roulement du maintien des inventaires, du gaz perdu, du renforcement du réseau et de la quote-part du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIÉ), afin de vérifier l'impact de la sous-évaluation des coûts évités de Gazifère sur l'abandon de programmes.

Pour produire notre estimation pour 2017, nous utiliserons les coûts évités par type d'usage produit dans la preuve de Gazifère :

Tableau 4 : Coûts évités par type d'usage en 2017

Composante	Coûts évités de 1 m <sup>3</sup> de gaz naturel pour Gazifère (en c/m <sup>3</sup> ) en 2017	
	Base	Chauffage
Tarif 200	15,41	20,29
Redevances, RBQ	0,05	0,05
SPEDE	3,60	3,60
Total	19,06	23,94

Référence : R-3969-2016, B-0241, Tableau 4 : Coûts évités par type d'usage en 2017, page 3

À ceux-ci, nous ajouterons les éléments exclus, tel qu'indiqué par la firme Dunsky :

Nous remarquons que les coûts évités de Gazifère sont sensiblement inférieurs à ceux employés par Gaz Métro lors de son PGEÉ 2015-20172, respectivement de 0,1466 \$/m<sup>3</sup> et 0,2460 \$/m<sup>3</sup> pour les volumes de base et de chauffage. La méthodologie de Gazifère n'est pas aussi précise et exclus certains éléments tels que :

- rendement sur le fonds de roulement du maintien des inventaires
- gaz perdu
- renforcement du réseau
- quote-part

Gazifère compte réviser sa méthodologie de calcul des coûts évités en 2017.

Référence : R-3969-2016, B-0241, page 13

Pour produire l'estimation des éléments manquants, nous utiliserons ceux de Gaz Métro qui étaient disponibles suite à la mise à jour de l'évaluation des coûts évités du gaz naturel pour Gaz Métro, en 2013, soit la plus récente mise à jour disponible.

Coût évité de 1 m <sup>3</sup> de gaz naturel pour Gaz Métro – 2015 (€/m <sup>3</sup> )		
Composantes	Base	Chauffage
Fourniture (coût du gaz)	14,66	14,66
Transport	6,28	6,28
Gaz de compression	0,40	0,40
Équilibrage	0,00	9,43
Rendement sur fonds de roulement du maintien des inventaires F, T et C	0,18	0,18
<b>Distribution</b>		
Gaz perdu	0,16	0,23
Renforcement du réseau	0,09	0,09
Redevance à la Régie de l'Énergie	0,00	0,00
Redevance à la Régie du Bâtiment	0,05	0,05
Fonds vert	n.a.	n.a.
SPEDE	2,73	2,73
Quote-part au MRNF (BEIÉ)	0,05	0,05
<b>TOTAL (€/m<sup>3</sup>)</b>	<b>24,60</b>	<b>34,10</b>

Référence : R-3879-2014, Phase 2, B-0055, page 22

En ajoutant les coûts énumérés de Gaz Métro, à ceux de Gazifère, on ajouterait aux volumes de chauffage 0,55 c/m<sup>3</sup> et aux volumes en base 0,48 c/m<sup>3</sup><sup>1</sup> comme suit :

	Coûts évités en c/m <sup>3</sup> / 2017	
	Base	Chauffage
Tableau 4 <sup>2</sup>	19,06	23,94
Ajout GM	0,48	0,55
Total	19,54	24,49

**Le GRAME est d'avis qu'il est primordial que Gazifère dépose une révision de ses coûts évités puisque la rentabilité du PGEÉ est calculée notamment selon le TCTR et le TNT, qui ont un impact sur les décisions d'abandon d'offre de programme en efficacité énergétique.**

<sup>1</sup> R-3879-2014, Phase 2, B-005, page 22

<sup>2</sup> R-3969-2016, B-0241, Tableau 4 : Coût évités par type d'usage en 2017, page 3

## **1.2 Analyse de la rentabilité des programmes abandonnés : Chauffe-eau efficace et Thermostat programmable**

La modification du coût incrémental pour le programme *Chauffe-eau efficace* et de la conclusion de la firme Dunsky à l'effet que cette modification, ajoutée à la modification des économies unitaires, fait en sorte que le TCTR est négatif<sup>3</sup>.

### **2.3.2 Chauffe-eau efficace**

Dans le cadre de ce programme, les économies unitaires et les coûts incrémentaux ont été revus et ce programme ne passe pas le test de rentabilité TCTR.

Pour parvenir à déterminer le coût incrémental, Dunsky Expertise en énergie s'est appuyé sur le type d'appareils installés dans le cadre de ce programme en 2014 et 2015 et a tenu compte qu'approximativement la moitié des appareils installés sont à évacuation forcée avec des coûts d'achats et d'installation plus élevés. Ce faisant, le coût incrémental a été révisé à 210 \$ comparativement à 93 \$ tel que précédemment identifié dans le PGEÉ 2015-2016.

Quant à l'identification des gains unitaires, Dunsky Expertise en énergie s'est appuyé sur la méthodologie décrite dans le rapport intitulé *Calcul des économies réelles et révision du calcul du test du coût total en ressources pour 2014* ainsi que sur la moyenne des efficacités thermiques de tous les participants au programme en 2014 et 2015.

Cette approche attribue des économies unitaires de 35 m<sup>3</sup> par appareil comparativement à 92 m<sup>3</sup> tel que précédemment identifié dans le PGEÉ 2015-2016.

Or, un gain unitaire minimal de 142 m<sup>3</sup> est nécessaire pour obtenir un TCTR positif en fonction des coûts évités actuels, des coûts incrémentaux et de la durée de vie de la mesure. Ce programme étant non-rentable, il est abandonné. (Nos soulignés)

Référence : R-3969-2016, B-0241, page 31

Ainsi trois paramètres influencent la révision du TCTR, l'augmentation des coûts incrémentaux, les coûts évités actuels qui sont sous évalués et la réduction des économies d'énergie. La question qui se pose est à savoir si dans certains cas, le test TCTR doit être retenu pour effectuer le choix d'abandonner un programme, lorsque d'autres paramètres (impact sur les tarifs (TNT), m<sup>3</sup> économisés, continuité et cohérence de l'offre en efficacité énergétique) indiquent que ces programmes pourraient avoir avantage à être conservés.

Nous allons tenter de comprendre l'impact réel des programmes abandonnés sur les tarifs. Ainsi, le GRAME présente dans cette section une analyse orientée sur le TNT, puisque bien que le coût incrémental des mesures affecte le TCTR, il n'affecte pas le TNT.

En réponse à une demande du GRAME, Gazifère confirme que l'accroissement du coût incrémental a un impact direct sur les résultats du TCTR et que l'accroissement du coût incrémental diminuera d'autant le TCTR<sup>4</sup> :

---

<sup>3</sup> R-3969-2016, B-0241, page 22

L'accroissement du coût incrémental a un impact direct sur les résultats du TCTR. Un accroissement du coût incrémental diminuera d'autant le TCTR.

Référence : R-3969-2016, B-0253, Réponse à la demande de renseignements no 2 du GRAME, R2.3

Concernant les programmes abandonnés, soit *Chauffe-eau efficace* et *Thermostat programmable*, la prise en compte du TNT n'a pas été présentée dans la preuve de Gazifère. En réponse à une demande du GRAME, Gazifère complète l'information relativement aux tests pour ces deux programmes.

1.4.1. Veuillez présenter le résultat des tests TNT.

Pour chaque thermostat programmable, le résultat du test TNT est de -142 \$ en 2017.

Pour chaque chauffe-eau efficace, le résultat du test TNT est de -25 \$ en 2017

Référence : R-3969-2016, B-0253, Réponse à la demande de renseignements no 2 du GRAME, R1.4.1

Concernant le programme chauffe-eau efficace, compte tenu de l'aide financière de 0 \$ et d'un test TNT négatif, nous présumons que de la combinaison des coûts évités, à la baisse, et de la perte de revenu de Gazifère, résulte le montant indiqué de -25 \$ du TNT.

[181] Un troisième test est également appliqué. Il s'agit du test de neutralité tarifaire (TNT). Ce test vise à déterminer si un programme aura un effet positif ou négatif sur les revenus du Distributeur. Il compare la valeur actualisée des coûts évités par rapport à la valeur actualisée des pertes de revenus et des investissements du Distributeur. Si le résultat est négatif, le déficit constaté est habituellement compensé par une hausse des tarifs. Le TNT révèle donc si un programme exerce une pression à la hausse ou à la baisse sur les tarifs.

Référence : R-3924-2015, B-0076, page 23

Ainsi, pour chaque chauffe-eau efficace, le résultat du test TNT est de -25 \$ en 2017. En utilisant la projection pour la participation prévue en 2016 de 20 participants<sup>5</sup>, le test TNT aurait un impact de -500 \$ annuellement sur les tarifs, pour des gains en efficacité énergétique de l'ordre de 1 840 m<sup>3</sup> selon le plan net prévu. (B-0162)

Nous avons alors regardé en 2015, puisque les résultats des tests économiques ne sont pas disponibles pour 2016, et utilisé les données réelles du nombre de participants, pour illustrer l'impact sur les tarifs de ce programme proportionnellement à l'impact sur les tarifs de l'ensemble des programmes en 2015.

En 2015, les données réelles indiquent 13 participants, en utilisant le test de TNT de -25 \$ par chauffe-eau de 2017, l'impact sur les tarifs serait de l'ordre de 325 \$. En utilisant les

---

<sup>4</sup> R-3969-2016, B-0253, Réponse à la demande de renseignements no 2 du GRAME, R2.3

<sup>5</sup> R-3969-2016, B-0162

données figurant à la pièce B-0046, toujours pour les 13 participants (Réel brut), combinées aux données portant sur les résultats des tests (B-049), l'impact est l'ordre de 700 \$. Maintenant, de manière comparative à l'impact de l'ensemble des programmes pour 2015, en utilisant les données de la pièce B-0049, les résultats globaux des TNT étaient de l'ordre de -261 738 \$.

Pour ce qui est des thermostats programmables, le résultat du test TNT est de -142 \$ en 2017, avec une participation prévue en 2016 de 40 participants<sup>6</sup>, le test TNT aurait un impact de -5 680 \$ annuellement pour 40 participants, pour des gains en efficacité énergétique de l'ordre de 36 000 m<sup>3</sup> selon le plan net prévu<sup>7</sup>. En utilisant les données figurant à la pièce B-0046 des résultats des programmes du PGEÉ 2015, avec 13 participants, combinés aux données portant sur les résultats des tests (B-0049) l'impact est l'ordre de ~~4 463\$~~ 4 477 \$, pour des gains de 11 843 m<sup>3</sup>. Cependant, si on multiplie le nombre de participants avec le TNT, l'ordre de grandeur de l'impact serait plutôt de 1 846 \$. Nous comprenons de ces différences que dans le tableau de la pièce B-049, le tronc commun et l'évaluation des programmes sont soustraits après la présentation des résultats individuels des tests. Donc nous en déduisons que les résultats des tests incluent les charges pour la gestion du PGEÉ à même les résultats des tests pour chacun des programmes ~~pour le TCTR et peut-être~~ pour le TNT également.

Cependant, l'objectif du GRAME est de comparer les impacts des programmes abandonnés sur les tarifs. Ainsi, en utilisant les données de la pièce ~~B-0049~~ B-0046, les résultats globaux des TNT étaient de l'ordre de 261 738 \$. Nous concluons que les programmes abandonnés n'avaient pas d'impact significatif et que d'autres paramètres auraient eu avantage à être utilisés pour conserver cette orientation.

Par exemple, dans le cas du programme *Thermostats programmables*, le GRAME est d'avis que ce programme aurait pu être évalué en fonction de faire varier l'offre d'aide financière, qui représente 50 % du coût incrémental<sup>9</sup>, ce qui n'a pas été proposé par Gazifère afin de maintenir son offre de service de programme et d'assurer sa continuité dans le contexte notamment de la nouvelle Politique énergétique 2030 qui demandera des efforts d'ici 2030, alors que le gouvernement se donne des cibles ambitieuses et exigeantes, soit d'améliorer de 15 % l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée.

---

<sup>6</sup> R-3969-2016, B-0162

<sup>7</sup> B-0162 : Économies unitaire 911 m<sup>3</sup> \* 40 participants = 36000 m<sup>3</sup>

<sup>8</sup> B-0162 : Économies unitaire 911 m<sup>3</sup> \* 13 participants = 11 843 m<sup>3</sup>

<sup>9</sup> R-3969-2016, B-0253, Réponse à la demande de renseignements no 2 du GRAME, R1.4.2



D'ici à 2030, le gouvernement  
se donne des cibles  
ambitieuses et exigeantes

1. **AMÉLIORER de 15 %** l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée
2. **RÉDUIRE de 40 %** la quantité de produits pétroliers consommés
3. **ÉLIMINER** l'utilisation du charbon thermique
4. **AUGMENTER de 25 %** la production totale d'énergies renouvelables
5. **AUGMENTER de 50 %** la production de bioénergie

Les cibles ont été calculées à partir des dernières données disponibles, soit celles de l'année 2013.

Référence : Politique-energetique-2030, p. 12 :

<http://politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/politique-energetique-2030.pdf>

Bien que la firme Dunsky ait réajusté la valeur des économies d'énergie attribuables à ce programme offert au marché affaires, les réduisant à la baisse, en retenant une approche orientée sur la continuité des programmes, il aurait été profitable de faire varier également l'aide financière, de même qu'envisager d'offrir le programme de manière plus ciblée en modifiant les paramètres des clients admissibles.

La valeur totale relative des économies d'énergie doit aussi être un paramètre à tenir compte dans la décision de conserver ou non un programme dans le contexte de la Politique énergétique 2030. Promouvoir des choix éclairés en matière d'équipements efficaces en continuité et en cohérence avec l'offre de programmes comporte un effet d'entraînement non négligeable. On a vu par le passé des offres d'aides financières abandonnées par le Distributeur d'électricité (Hydro-Québec) pour le cas des luminaires, suite au constat que le taux d'opportunistes ait augmenté significativement, mais ce dernier a poursuivi ses efforts de promotion.

À cet égard, la Régie dans sa demande de renseignements soumet une question très importante, à savoir à partir de quel seuil par rapport à l'investissement initial ou de quel autre paramètre que vous considérez pertinent, le résultat d'un test économique peut être suffisamment significatif pour prendre une décision en faveur ou en défaveur d'un programme.<sup>10</sup>

Deux éléments sont à regarder dans cette question, soit la question des seuils par rapport à l'investissement initial et la pertinence de considérer d'autres paramètres décisionnels que les résultats des tests économiques.

---

<sup>10</sup> R-3969-2016, B-00248, Réponses à la demande de renseignements no 1 de la Régie, R. 34.6

Le GRAME constate que Gazifère indique en réponse au GRAME, que les décisions en regard des programmes sont sujets à l'arbitrage entre la rentabilité économique, le maintien d'une cohérence dans l'offre et notamment les mécanismes de transformation de marché favorisant des économies accrues à long terme, sans oublier les politiques gouvernementales.

La décision en faveur ou en défaveur d'un programme ou d'une mesure doit s'appuyer sur différents éléments; parmi ceux-ci on retrouve les résultats d'analyses de rentabilité économique, mais également différents autres critères tels que le maintien d'une cohérence dans l'offre d'un administrateur de programme d'efficacité énergétique, le soutien à des clientèles précises, les mécanismes de transformation de marché menant à des économies accrues à long terme, ainsi que les politiques gouvernementales. L'arbitrage entre ces différents éléments qui peuvent parfois être en opposition est du ressort des organismes régulateurs.

Dans le cas des tests de rentabilité économique, la détermination d'un seuil précis qui tient compte de l'incertitude inhérente des analyses effectuées, mais également des objectifs recherchés par le distributeur, le régulateur et la société en général est également du ressort de l'organisme réglementaire.

À tout le moins, les tests économiques utilisés pour appuyer les décisions en faveur ou en défaveur d'un programme doivent être clairement énoncés, équilibrés (à l'intérieur d'une perspective donnée, refléter adéquatement la totalité des coûts et bénéfices), et éviter d'inclure un double comptage d'une catégorie de bénéfices ou de coûts.

Références : R-3969-2016, B-00248, Réponses à la demande de renseignements no 1 de la Régie, R. 34.6:

Le GRAME a pu observer depuis quelques années une réduction significative du nombre de programmes offerts par le PGEÉ de Gazifère, toujours en lien avec l'impact des tests économiques et la variabilité des coûts évités compte tenu de la baisse du coût de la molécule de gaz naturel.

Nous soumettons qu'en 2014, le PGEÉ de Gazifère comportait 6 programmes pour le secteur résidentiel et 10 programmes pour les secteurs CI, alors que pour le PGEÉ de 2017 Gazifère propose le maintien de 2 programmes pour le secteur résidentiel et de 7 programmes pour les secteurs commercial et institutionnel.

Tableau 5 : TCTR prévisionnels (\$) versus TCTR réels (\$)

Programme	TCTR prévisionnel (A) \$	TCTR réel (B) \$	Écart (B-A) \$
<b>Secteur résidentiel</b>			
Trousse de produits économiseurs d'eau chaude (abaissement temp. chauffe-eau)	44 760	28 085	-16 675
Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire	5 363	0	-5 363
Récupérateur de chaleur des eaux de douche-COOP Étude	0	-500	-500
Fenêtres ENERGY STAR	6 385	-19 013	-25 398
Chauffe-eau sans réservoir à condensation	-8 514	31 623	40 137
Système combo	20 446	-141	-20 588
<b>Sous-total résidentiel</b>	<b>68 441</b>	<b>40 054</b>	<b>-28 387</b>
<b>Secteurs CI</b>			
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments	66 375	265 135	198 760
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments (Aide à l'implantation)	3 923	23 343	19 419
Chauffe-eau efficace (petit réservoir)	862	-491	-1 353
Chaudière à efficacité intermédiaire	3 360	3 910	550
Chauffe-eau à condensation	-2 127	13 195	15 322
Chaudière à condensation	138 033	40 739	-97 293
Étude de faisabilité	-7 828	-15 656	-7 828
Unité de chauffage à l'infrarouge	32 827	14 625	-18 202
Hotte à débit variable	2 573	3 631	1 057
Thermostats programmables	91 891	609	-91 281
<b>Sous-total CI</b>	<b>329 889</b>	<b>349 041</b>	<b>19 152</b>
<b>Total programmes</b>	<b>398 330</b>	<b>389 094</b>	<b>-9 236</b>
<b>Tronc commun</b>	<b>-152 300</b>	<b>-167 611</b>	<b>-15 311</b>
<b>Évaluation</b>	<b>-3 750</b>	<b>-8 267</b>	<b>-4 517</b>
<b>Total</b>	<b><sup>32</sup>242 280</b>	<b>213 216</b>	<b>-29 064</b>

Référence : R-3924-2015, B-0087, page 19

Si on remonte en 2004, on constate que le nombre de participants aux programmes de Gazifère était assez impressionnant, de même que le nombre de programmes, bien que certains aient été transférés à l'agence gouvernementale :

**Tableau II : Projections 2006**

Programmes	Participants	Écon. ann. (m3)	Budget	Écon. vie utile (m3)	Coûts évités sur vie utile
<b>Marché résidentiel</b>					
Générateur d'air chaud existant (achat)	120	57 036	12 000.00 \$	1 140 720	730 060.80 \$
Générateur d'air chaud existant (location)	12	7 659	- \$	153 182	98 036.74 \$
Générateur d'air chaud NC (location)	600	31 140	- \$	622 800	398 592.00 \$
Thermostat (achat)	120	20 826	9 000.00 \$	416 520	266 572.80 \$
Thermostat (location)	1 750	341 250	131 250.00 \$	6 825 000	4 368 000.00 \$
Thermostat NC (location)	600	117 000	18 000.00 \$	2 340 000	1 497 600.00 \$
Chauffe-eau (location)	1 900	83 600	- \$	668 800	428 032.00 \$
Trousse - Pomme de douche	60	5 022	300.00 \$	40 176	25 712.64 \$
Trousse - Aérateurs de débit	85	1 301	212.50 \$	10 404	6 658.56 \$
Trousse - Isolant à tuyaux	90	1 350	90.00 \$	27 000	17 280.00 \$
Trousse - Abaissement de la temp. du chauffe-eau	680	61 200	- \$	489 600	313 344.00 \$
Novoclimat de l'Agence de l'efficacité énergétique	60	40 500	90 000.00 \$	1 215 000	777 600.00 \$
Installation de panneaux réflecteurs de chaleur (Uni.)	30	9 270	7 800.00 \$	185 400	118 656.00 \$
Installation de panneaux réflecteurs de chaleur (Multi)	30	6 540	4 500.00 \$	130 800	83 712.00 \$
Analyse énergétique	30	11 525	1 500.00 \$	288 120	184 396.80 \$
Analyse énergétique et thermographique	5	2 870	500.00 \$	71 750	45 920.00 \$
Programme communautaire	35	3 850	8 610.00 \$	19 250	12 320.00 \$
Programme communautaire (panneaux)	15	3 270	3 000.00 \$	65 400	41 856.00 \$
Récupération de la chaleur des eaux de douche	10	3 200	4 000.00 \$	80 000	51 200.00 \$
Rénovation	5	3 500	3 500.00 \$	87 500	56 000.00 \$
<b>Sous-total résidentiel</b>	<b>6 237</b>	<b>811 908</b>	<b>294 262.50 \$</b>	<b>14 877 422.4</b>	<b>9 521 550.34 \$</b>
<b>Marché commercial et institutionnel</b>					
Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments	25	250 000	87 500.00 \$	5 000 000	3 200 000.00 \$
Chauffe-eau PME (location)	10	490	- \$	3 920	2 508.80 \$
Chauffe-eau commercial (location)	20	14 000	- \$	112 000	71 680.00 \$
Chaudières efficaces	5	15 555	16 585.00 \$	466 650	298 656.00 \$
Analyse thermographique	5	25 000	7 500.00 \$	625 000	400 000.00 \$
<b>Sous-total commercial et institutionnel</b>	<b>65</b>	<b>305 045</b>	<b>111 585.00 \$</b>	<b>6 207 570.0</b>	<b>3 972 844.80 \$</b>
<b>Total programmes</b>	<b>6 302</b>	<b>1 116 953</b>	<b>405 847.50 \$</b>	<b>21 084 992.4</b>	<b>13 494 395.14 \$</b>
<b>Tronc commun : gestion, communications et évaluation</b>			<b>135 000.00 \$</b>		
<b>Grand Total</b>	<b>6 302</b>	<b>1 116 953</b>	<b>540 847.50 \$</b>	<b>21 084 992.4</b>	<b>13 494 395.14 \$</b>

Original : 2005-10-07

GI-4  
Document 1  
Page 28 de 30  
Requête 3587-2005

Référence : R-3987-2005, GI-4, document 1, page 28

Ce faisant, nous avons vu les offres de programmes varier, nous avons aussi constaté le besoin de Gazifère de se conformer le plus strictement possible au budget autorisé, même si le PGEÉ comporte un compte d'écart permettant à Gazifère d'accueillir plus de clients adhérant à ses programmes.

On constate également que le budget du PGEÉ de Gazifère est loin de ce qu'il a déjà été en 2004, soit de plus de ~~1 13~~ M\$. Il se retrouve en 2017, à seulement 334 898 \$<sup>11</sup>, représentant 1,34 % des coûts de distribution de Gazifère, comparativement à 3,93 % pour le PGEÉ 2016-2017 de Gaz Métro et 3,75% pour celui d'Hydro-Québec (2017), tel que mentionné dans la preuve de Gazifère.<sup>12</sup>

Si on fait un calcul rapide comparatif, 3,93 % pourrait représenter une valeur de près de 1 M\$.

À cet égard, Gazifère reconnaît que cette proportion de 1,34 % des coûts de distribution de Gazifère devrait être appelée à croître pour rejoindre le même niveau d'efforts que celui déployé par les autres distributeurs énergétiques québécois réglementés par la Régie de l'énergie.

Gazifère est d'avis que cette proportion devrait être appelée à croître au cours des prochaines années afin de rejoindre le même niveau d'effort que celui déployé par les autres distributeurs énergétiques québécois réglementés par la Régie de l'énergie.

Référence : R-3968-9-2016, B-00161, page 10

### **1.3 Conclusions et recommandations**

Plusieurs paramètres influencent la révision du TCTR, l'augmentation des coûts incrémentaux, les coûts évités actuels qui sont sous évalués et le nombre de participants.

La question qui se pose est à savoir si dans certains cas, le test TCTR, ou encore l'addition des tests TCTR et TNT, doit être retenu pour effectuer le choix d'abandonner un programme, lorsque d'autres paramètres (impact sur les tarifs (TNT), m<sup>3</sup> économisés, continuité et cohérence de l'offre en efficacité énergétique) indiquent que ces programmes pourraient avoir avantage à être conservés.

L'analyse réalisée par le GRAME démontre que les programmes abandonnés par Gazifère pour son PGEÉ 2017 ont eu peu d'impact sur les tarifs de la clientèle. De plus, ces deux programmes s'inscrivaient en continuité avec les offres de programmes du PGEÉ. Si on regarde du point de vue des investissements en efficacité énergétique de Gazifère, ceux-ci sont significativement inférieurs à ceux de Gaz Métro et nettement inférieurs aux années 2005.

---

<sup>11</sup> R-3969-2016, B00161, page 9

<sup>12</sup> R-3969-2016, B-0161, page 10

Si on observe les prévisions en efficacité énergétique pour 2016<sup>13</sup> de l'ordre de 252 279 m<sup>3</sup>, on observe qu'elles ont également chuté significativement si on les compare à celles de 2005<sup>14</sup>, qui étaient de l'ordre de 1 M m<sup>3</sup> annuellement.

En phase 1, le GRAME a présenté l'évolution des économies d'énergie entre 2011 et 2015, illustrant une tendance à la baisse des résultats réels en économies d'énergie :

Années	Économies réelles (m <sup>3</sup> )	Économie prévisionnelles	Réelles vs prévues %	Réel	Budget prévisionnel	Réelles vs prévues %
2011 <sup>15</sup>	431 092	318 673	135%	195 230 \$	219 151 \$	89%
2012 <sup>16</sup>	150 554	404 506	37%	339 484 \$	444 553 \$	76%
2013 <sup>17</sup>	433 764	243 652	178%	464 641 \$	338 378 \$	137%
2014 <sup>18</sup>	295 867	259 116	114%	453 193 \$	308 228 \$	147%
2015 <sup>19</sup>	120 232	240 435	50%	139 976 \$	285 213 \$	49%

Dans le contexte de la nouvelle Politique énergétique 2030 et de sa cible ambitieuse d'améliorer de 15 % l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée d'ici 2030, Gaz Métro énonçait que le gouvernement pourra compter sur sa participation pour l'atteinte de ces cibles :

Gaz Métro constate que l'efficacité énergétique demeurera un pilier important sur lequel le gouvernement du Québec pourra compter pour atteindre ses cibles d'ici 2030.

Quoique les objectifs et les cibles soient maintenant connus, des précisions additionnelles devront être apportées par le gouvernement dans les prochains mois afin de clarifier la mise en oeuvre de ces nouvelles orientations. Gaz Métro collaborera avec le gouvernement, le nouvel organisme et la Régie pour l'établissement d'un plan directeur et la mise en oeuvre des nouvelles orientations énoncées dans la Politique énergétique 2030.

Référence : R-3970-2016, B-0020, pages 8 et 9 : 2.3 OBJECTIF QUANTITATIF DU PGEÉ

<sup>13</sup> R-3969-2016, B-0162

<sup>14</sup> R-3987-2005, GI-4, document 1, page 28

<sup>15</sup> R-3793-2012, B-0011, doc. 1.2

<sup>16</sup> R-3840-2013, B-0050, doc. 1.3

<sup>17</sup> R-3884-2014, B-0043, doc. 1.2

<sup>18</sup> R-3924-2015, B-0054, doc. 2.2

<sup>19</sup> R3969-2016, B-0047, doc. 1.2

**Le GRAME recommande à la Régie de définir un processus d'encadrement pour les choix décisionnels relatifs à l'abandon de programmes pour y inclure d'autres paramètres, soit :**

- **l'impact relatif sur les tarifs ;**
- **les économies d'énergie réalisées ; et**
- **la continuité et la cohérence de l'offre en efficacité énergétique.**

## **2. RÉPARTITION TARIFAIRE DES COÛTS DU PGEÉ**

Concernant la répartition tarifaire des coûts du PGEÉ, le GRAME demandait à Gazifère de préciser si l'ensemble des coûts du PGEÉ, incluant les aides et les coûts de gestion et d'évaluation des programmes, sont inclus dans les tarifs des clients selon le prorata des avantages retournés aux clients par marché (résidentiel, commercial et industriel) ou s'ils sont inclus dans les tarifs selon le volume distribué, ou selon une autre méthodologie.

DSM costs are classified into 1) DSM Direct + Fees and 2) DSM Indirect.

DSM Fees represent the Energy Efficiency Agency (AEE) Dues payable by Gazifere.

DSM Direct + Fees : DSM Direct Cost is allocated directly to Tarif 1 and Tarif 2 based on the cost of the DSM programs budgeted for each rate class.

DSM Fees are allocated to the different rate classes based on annual volumes delivered to each rate class. DSM Fees represent the Energy Efficiency Agency (AEE)

DSM Indirect : DSM Indirect Cost is allocated to Tarif 1 and Tarif 2 based on the indirect costs budgeted for each rate class.

Référence : R-3969-2016, B-0253, Réponse à la demande de renseignements no 2 du GRAME, R1.7

Le GRAME comprend de la réponse fournie que les coûts directs des aides financières sont alloués directement aux tarifs selon les programmes budgétisés pour chacune des classes tarifaires correspondantes, mais que la cotisation payable par Gazifère à l'Agence (AEE) est attribuée aux différentes catégories de tarifs en fonction des volumes annuels transmis à chaque classe de taux.

Concernant les coûts relatifs aux honoraires du représentant à l'efficacité énergétique, ceux des évaluations de programmes, et du consultant externe, le GRAME en comprend qu'ils sont alloués sur la base des coûts des programmes budgétisés pour chacune des classes de tarif.

**Si sa compréhension est bonne, le GRAME n'a pas d'autres commentaires à faire sur l'allocation des coûts du PGEÉ.**

### **3. OFFRE DE PROGRAMMES ET VALEUR AJOUTÉE**

#### **3.1 Introduction**

Dans cette section, le GRAME soumet des avenues d'amélioration de certains paramètres de l'offre d'aide financière, comme les plafonds pour le programme *Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique* pour les mesures liées chauffage, dont le coût incrémental est élevé.

Le GRAME aborde également la comptabilisation des économies d'énergie pour les mesures de moins d'un an pour le programme *Étude de faisabilité* et les procédures de gestion relatives aux dépassements budgétaires et à la promotion de son offre

#### **3.2 Maintien du programme *Étude de faisabilité***

Gazifère propose de maintenir le programme *Étude de faisabilité*, bien que le résultat du TCTR soit négatif, indiquant qu'il favorise les démarches de sa clientèle CI en efficacité énergétique et qu'il s'inscrit dans les critères d'admissibilité du programme *Appui aux initiatives*.

**3. Valeur ajoutée du programme :** Gazifère propose de maintenir le programme *Étude de faisabilité* malgré son résultat négatif au TCTR. Ce programme favorise une analyse technique et économique rigoureuse de l'efficacité énergétique, et soutient les démarches de la clientèle CI de Gazifère. La réalisation d'une étude de faisabilité ou d'une simulation énergétique (dans le cadre d'un bâtiment neuf) est un critère d'admissibilité dans le cadre du programme *Appui aux initiatives*.

Référence : R-3969-2016, B-00241, page 35

**Le GRAME est favorable au maintien du programme *Étude de faisabilité* dont le résultat du TCTR est négatif.** Il soumet que ce programme est nécessaire pour le maintien du programme *Appui aux initiatives* et fera une brève analyse comparative avec le programme offert par Gaz Métro.

Nous observons que Gazifère n'octroie aucune économie unitaire pour le programme *Étude de faisabilité*, influençant les résultats des tests économiques, dont le TCTR qui demeure négatif, tout comme le TNT.



Tableau 22 : Données du programme – Étude de faisabilité

	Résultats 2015	Projections 2016	Projections 2017
Économies unitaires (m <sup>3</sup> /an)	0	0	0
Coût incrémental (\$)	4 500	4 500	4 500
Distorsion (%)	13	13	13
Durée de vie (an)	5	5	5
Nombre de participants	3	4	3
Bénéfices totaux (\$)	0	0	0
Aides financières totales (\$)	6 000	8 000	6 000
TCTR (\$)	(11 742)	(15 656)	(11 742)
TNT (\$)	(6 000)	(8 000)	(6 000)
TCTR + TNT (\$)	(17 742)	(23 656)	(17 742)

Référence : R-3969-2016, B-00241, page 46

Cependant, nous observons que Gaz Métro octroie des résultats en économies d'énergie pour son programme *Étude de faisabilité CII*, correspondant aux mesures de moins d'un an de retour sur investissement, avec un résultat positif pour le test économique TCTR, bien que le TNT demeure négatif.

TABLEAU E  
SYNTHÈSE DES PROGRAMMES  
PRÉVISIONS 2016-2017

	Prévisions participants net	Prévisions économies nettes (m <sup>3</sup> )	Prévisions coût du programme \$	Prévisions aide financière \$	Prévisions coûts totaux \$	Prévisions TCTR \$	Prévisions TCTR ratio	Prévisions TP \$	Prévisions TNT \$
PE103 Thermostat électronique programmable et intelligent	1 909	96 777	99 357	80 000	179 357	154 644	1,72	986 083	(458 146)
PE106 Sensibilisation résidentielle	-	-	91 119	-	91 119	(88 097)	-	-	(88 097)
PE111 Chaudières efficaces	483	201 361	34 119	621 000	655 119	179 290	1,20	2 344 514	(1 447 500)
PE113 Chauffe-eau sans réservoir Energy Star	119	90 206	34 119	31 250	65 369	32 642	1,13	814 974	(496 042)
PE123 Combo à condensation (projet pilote)	425	166 600	34 119	233 750	267 869	96 551	1,22	1 019 864	(806 748)
PE126 Supplément ménages à faible revenu - résidentiel	20	-	65 238	17 590	82 828	(63 075)	-	17 007	(80 081)
<b>Sous-total</b>	<b>2 956</b>	<b>554 944</b>	<b>358 071</b>	<b>983 590</b>	<b>1 341 661</b>	<b>311 946</b>	<b>1,16</b>	<b>5 182 442</b>	<b>(3 375 614)</b>
PE202 Chaudières à efficacité intermédiaire	77	470 241	67 238	397 100	464 338	1 149 547	2,44	3 486 218	(1 391 409)
PE204 Sensibilisation CII	-	-	256 119	-	256 119	(247 625)	-	-	(247 625)
<b>PE207 Étude de faisabilité CII</b>	<b>47</b>	<b>948 969</b>	<b>129 476</b>	<b>161 300</b>	<b>290 776</b>	<b>1 063 980</b>	<b>2,06</b>	<b>2 699 029</b>	<b>(1 036 754)</b>
PE208 Encouragement à l'implantation	71	6 066 817	129 476	1 344 000	1 473 476	12 304 627	2,59	30 541 682	(10 401 543)
PE210 Chaudières à condensation	799	2 845 307	67 238	5 125 080	5 192 318	2 090 105	1,22	13 769 453	(13 202 707)

Référence : R-3970-2016, B-0021, page 5

Concernant les mesures dont la période de retour sur investissement (PRI) est inférieure à un an, le Guide du participant *Appui aux initiatives Volets Optimisation énergétique & Aide à l'implantation* précise que ces mesures ne sont pas admissibles à ce programme :

### Critères d'admissibilité

1. Les mesures d'économie d'énergie doivent viser la consommation du gaz naturel.

Toute intervention faisant appel à une technologie éprouvée en vue d'entraîner des économies de gaz naturel est admissible au programme, sauf :

- les mesures qui sont directement liées à l'exploitation ou aux habitudes de consommation et qui ne nécessitent aucun investissement;

- **les mesures dont la période de retour de l'investissement (PRI) est inférieure à un an; (Notre surligné)**
- les mesures pour lesquelles Gazifère octroie une aide financière dans le cadre d'un programme d'équipement;
- les mesures d'entretien (remplacement à la suite d'un bris, réparation)
- les panneaux réflecteurs de chaleur.

Référence : Guide du participant - Appui aux initiatives Volets Optimisation énergétique & Aide à l'implantation, page 1 et 2

Nous concluons que Gazifère devrait procéder à l'ajustement des résultats en économies d'énergie pour le programme Étude de faisabilité, afin d'inclure les économies d'énergie pour les mesures de moins d'un an, comme Gaz Métro l'utilise pour préparer les résultats du TCTR.

**Le GRAME recommande que les économies d'énergie soient prises en considération lors de la prochaine évaluation du programme, afin de s'assurer que les mesures de moins d'un an soient prises en considération dans les résultats du PGEE, de même que dans la détermination des résultats aux tests économiques.**

### **3.3 Valeur ajoutée / Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique**

Dans cette section le GRAME soumet des avenues d'amélioration de certains paramètres de l'offre d'aide financière, comme les plafonds pour le programme *Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique* pour certaines mesures, dont le coût incrémental est élevé. En ce sens, le GRAME propose que soit réévalué par Gazifère, l'impact de la réévaluation du plafond de l'aide, compte tenu de la réévaluation du coût incrémental par la firme Dunsky<sup>20</sup>.

En réponse à une demande du GRAME, Gazifère précise le coût des mesures par m<sup>3</sup> économisé lors des dossiers de participation pour les catégories de mesures admissibles au programme. On constate une variabilité significative entre les catégories de mesures. On note que les coûts des mesures par m<sup>3</sup> économisé liées à l'enveloppe et à la mécanique du bâtiment, tel que le préchauffage de l'air et celles visant l'enveloppe du bâtiment sont significativement plus élevés que le coût des mesures concernant le contrôle de la ventilation, l'eau chaude et la récupération d'énergie (ventilation).

Le programme Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique subventionne la réalisation de mesures liées à l'enveloppe et à la mécanique du bâtiment pour lesquelles Gazifère n'offre pas d'aide financière dans le cadre d'un programme d'équipement. Le programme correspondant chez Gaz Métro est le programme PE208 – Encouragement à l'implantation.

<sup>20</sup> R-3969-2016, B-0241, page 30

L'analyse du coût moyen est basée sur les données soumises lors des dossiers de participation, qui présente le coût complet des systèmes. L'aide financière moyenne est de 0,25\$/m<sup>3</sup>.

Catégorie de la mesure	Coût de la mesure \$/m <sup>3</sup>
Contrôle de la ventilation	3,76
Eau chaude	9,39
Enveloppe	27,09
Préchauffage de l'air	45,73
Récupération d'énergie - ventilation	2,22
Moyenne	7,98

Référence : R-3969-2016, B-0253, Réponse à la demande de renseignements no 2 du GRAME, R2.4

On constate que le coût incrémental de 30 363<sup>21</sup> pour les participants en 2015 se répartit de manière plus significative vers des mesures dont les coûts sont significativement moins coûteux par m<sup>3</sup> économisé. Par exemple, le coût incrémental pour le *préchauffage de l'air*, dont les coûts par m<sup>3</sup> économisé sont de 45,73 \$, ne représentent que 13 % du coût incrémental total, alors que l'enveloppe du bâtiment, dont les coûts par m<sup>3</sup> économisé sont de 27,09 \$ est absente des mesures retenues par la clientèle.

En 2015, aucun des projets présentés au volet Optimisation énergétique n'incluait de mesure de chauffage, ou des mesures d'optimisation des coûts liées au chauffage. Le coût incrémental du cas-type est basé sur les participants en 2015, et est distribué selon les catégories de mesures suivantes :

Catégories	
Contrôle de la ventilation	6%
Eau chaude	29%
Préchauffage de l'air	13%
Récupération d'énergie - ventilation	52%

Référence : R-3969-2016, B-0253, Réponse à la demande de renseignements no 2 du GRAME, R2.5

Le GRAME constate que Gaz Métro indique également que certaines mesures d'efficacité énergétique, pour notamment la récupération d'énergie, nécessitent un investissement plus élevé par volume de gaz économisé que la moyenne des ratios subvention-volume de gaz économisé.

<sup>21</sup> R-3969-2016, B-0241, page 40

« En examinant de plus près les ratios subvention-volume de gaz économisé pour les différentes catégories de mesures mises en oeuvre dans le cadre du PE208, il paraît évident que les mesures d'efficacité énergétique sur le chauffage nécessitent un investissement plus élevé par volume de gaz économisé que la moyenne du programme, qui est de 5,1 \$/m<sup>3</sup>.

**Tableau 5 : Ratios de coût moyen des mesures et de montant moyen de la subvention par volume de gaz naturel économisé**

Catégories de mesure	Coût moyen des mesures (\$)/volume de gaz économisé (m <sup>3</sup> )	Montant moyen de la subvention (\$)/volume de gaz économisé (m <sup>3</sup> )
Récupération d'énergie – chauffage	9,4	0,22
Contrôle du chauffage	8,0	0,25
Modernisation de la chaufferie	5,2	0,24
Réduction des fuites, de la pression, etc.	4,2	0,21
Contrôle de la ventilation	4,0	0,22
Récupération d'énergie - ventilation	3,3	0,21
Autres	2,5	0,18
Récupération d'énergie – procédé	2,4	0,20
Contrôle des procédés	2,3	0,23
Décentralisation	2,1	0,25
Total général	5,1	0,23

Les mesures visant les procédés et la décentralisation nécessitent en revanche un investissement plus faible. Les ratios subvention-volume de gaz économisé obtenus par les mesures portant sur les procédés et sur la décentralisation se situent dans la fourchette moyenne à supérieure du groupe, tandis que les ratios investissement-volume de gaz économisé pour ces mêmes mesures sont parmi les plus faibles. »

Référence : Gaz Métro : Suivi administratif : Rapport d'évaluation du programme PE208, p. 22 et 23- PE208 Encouragement à l'implantation du marché CII, 27 novembre 2015,

Pour ces raisons, le GRAME demandait à Gazifère si elle pourrait envisager d'étudier la possibilité d'offrir une aide différenciée selon le coût moyen (\$) / volume de gaz économisé et d'augmenter le maximum permis de 20 000 \$.

L'offre d'une aide financière différenciée selon le coût moyen serait difficile à réaliser, notamment en raison de la nature variée des mesures admissibles à ce programme, et de la difficulté d'établir le surcoût des mesures dans de nombreux cas. L'aide financière pourrait cependant être bonifiée, ce qui nécessiterait potentiellement l'accroissement du montant d'aide financière maximum actuellement permis qui est de 20 000 \$.

Référence : R-3969-2016, B-0253, Réponse à la demande de renseignements no 2 du GRAME, R2.6

Puisque certaines mesures d'efficacité nécessitent un investissement plus élevé par volume de gaz économisé que la moyenne des ratios subvention-volume de gaz économisé, le GRAME recommande que dans le cadre de la démarche de Gazifère visant à identifier des mesures potentielles pour inclusion dans le PGEÉ 2018<sup>22</sup>, que soit étudiée la possibilité de bonifier l'aide maximale afin de promouvoir les mesures visant l'enveloppe des bâtiments et le préchauffage de l'air.

### **3.4 Conclusions et recommandations**

#### **Maintien du programme *Étude de faisabilité***

Le GRAME est favorable au maintien du programme *Étude de faisabilité* dont le résultat du TCTR est négatif. Il soumet que ce programme est nécessaire pour le maintien du programme *Appui aux initiatives*.

Le GRAME recommande que les économies d'énergie soient prises en considération lors de la prochaine évaluation du programme, afin de s'assurer que les mesures de moins d'un an soient prises en considération dans les résultats du PGEÉ, de même que dans la détermination des résultats aux tests économiques.

#### **Valeur ajoutée / Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique**

Puisque certaines mesures d'efficacité énergétique nécessitent un investissement plus élevé par volume de gaz économisé que la moyenne des ratios subvention-volume de gaz économisé, le GRAME recommande que dans le cadre la démarche de Gazifère visant à identifier des mesures potentielles pour inclusion dans le PGEÉ 2018<sup>23</sup>, que soit étudiée la possibilité de bonifier l'aide maximale afin de promouvoir les mesures visant l'enveloppe des bâtiments et le préchauffage de l'air.

---

<sup>22</sup> R-3969-2016, B-0241, section : 6 MESURES ADDITIONNELLES EN 2018, pages 63 et suivantes

<sup>23</sup> R-3969-2016, B-0241, section : 6 MESURES ADDITIONNELLES EN 2018, pages 63 et suivantes

## 4. COÛTS DE GESTION DU PGEÉ ET PROMOTION DU PGEÉ

### 4.1 Gestion des dépassements budgétaires

Gazifère indique qu'il administre son PGEÉ en limitant les dépassements budgétaires :

Considérant que les budgets d'aides financières sont définis à partir des projections de participation et que depuis la décision D-2014-204, Gazifère administre son PGEÉ en limitant les dépassements budgétaires, Gazifère estime qu'il n'est pas nécessaire d'investir au-delà du budget demandé pour effectuer la promotion de son offre. (Notre souligné) (B-0161, page 13)

Cependant, la Régie autorise un dépassement correspondant à 100 % du budget pour les programmes offerts aux clients commerciaux et de 10 % pour les programmes destinés à la clientèle résidentielle :

[320] Considérant la volatilité observée quant à l'ampleur de l'aide financière et quant au nombre de participants des programmes offrant une aide financière variable, la Régie autorise un dépassement correspondant à 100 % du budget annuel autorisé pour ces programmes offerts aux clients commerciaux seulement. Le dépassement autorisé pour les programmes prévoyant une aide financière variable destinés à la clientèle résidentielle est limité 10 %. R-3924-2015, phase 3, D-2016-014, par. 320

Ainsi, le GRAME demandait dans quelle mesure Gazifère limitera le nombre de clients adhérant aux programmes, jusqu'à concurrence des limites identifiées par la Régie :

Tel qu'indiqué dans la lettre soumise par Gazifère le 23 septembre dernier, à la suite du dépôt des demandes d'interventions et des budgets de participation, les règles établies par la Régie permettant le dépassement du budget annuel autorisé seront appliquées par Gazifère, au besoin. Par ailleurs, considérant que la question 2.1 suggère des autorisations de dépassement qui sont erronées, Gazifère souhaite rappeler les règles de dépassements en vigueur :

La Régie approuve le dépassement budgétaire pour les programmes offrant une aide financière fixe de 10 %, par catégorie de clients.

La Régie autorise un dépassement correspondant à 100 % du budget annuel autorisé pour les programmes offrant une aide financière variable qui sont offerts aux clients commerciaux seulement. Le dépassement autorisé pour les programmes prévoyant une aide financière variable destinés à la clientèle résidentielle est limitée à 10 %. (Notre souligné)

Référence : R-3969-2016, B-0253, Réponse à la demande de renseignements no 2 du GRAME, R2.1

**Le GRAME est satisfait de l'indication de Gazifère, que les règles établies par la Régie permettant le dépassement du budget annuel autorisé seront appliquées par Gazifère, au besoin.**

## **4.2 Coûts de gestion du PGEÉ**

En ce qui concerne les coûts de gestion du PGEÉ, Gazifère demande l'approbation d'un budget de gestion de 170 000 \$, dont seulement 124 898\$<sup>24</sup> pour les aides financières, représentant plus de 60 % du budget total demandé en 2017 pour le PGEÉ, en incluant les évaluations de programmes. En comparaison avec Gaz Métro, 85 % des sommes sont versées en aides financières<sup>25</sup>.

Le GRAME souhaite aborder la question de la rentabilité du PGEÉ sous cet angle.

Le GRAME note que Gazifère compte encore limiter le nombre de participants à ses programmes en 2017<sup>26</sup> et ce, malgré le manque de participants au PGEÉ, et malgré la présence du compte d'écart du PGEÉ permettant de capter les variations entre les prévisions et les charges réelles tout en évitant à la clientèle de Gazifère d'être affectée par les conséquences d'une sous-évaluation associée au PGEÉ<sup>27</sup>.

Le GRAME soumet que bien que le budget de gestion et d'évaluation des programmes doit être réparti entre les programmes, il s'agit d'un frais fixe qui sera redistribué entre moins de programmes en 2017.

Il ressort de la preuve déposée par Gazifère que l'un des problèmes de rentabilité de son PGEÉ provient du manque de participants, alors que Gazifère indique ne pas prévoir de plan de communications et « estime qu'il n'est pas nécessaire d'investir au-delà du budget demandé pour effectuer la promotion de son offre. »<sup>28</sup>

Le GRAME souhaite soulever le fait qu'une seule personne soit dédiée à l'ensemble des tâches décrites dans la preuve de Gazifère<sup>29</sup> et que les coûts additionnels qui avaient été proposés Gazifère au niveau des communications ont été éliminés suite à la décision de la Régie :

### **Les autres charges**

«Gazifère a donné suite à la décision de la Régie en ce qui concerne le budget du PGEÉ en éliminant les analyses additionnelles proposées, et elle a également éliminé les coûts additionnels proposés au niveau des communications.» (Notre souligné)

Référence : B-0210, GI-18. Doc. 1 (Témoignage J.B. Trahan révisé le 29 septembre 2016), page 10

---

<sup>24</sup> B-0161, page 9

<sup>25</sup> R-3970-2016, B-0020, page 90

<sup>26</sup> B-0161, page 13

<sup>27</sup> D-2015-120, R-3924-2015, par. 90, 91 et 96

<sup>28</sup> B-0161, page 13

<sup>29</sup> B-0161, pages 12 et 13 et 14

Le GRAME note également que Gazifère a volontairement limité ses activités de promotion relatives à la consommation responsable de l'énergie et à l'atteinte des objectifs de participation des programmes où la progression s'effectuait lentement :

En fait, au 31 décembre 2015, Gazifère avait réalisé 86 % des économies prévues par le PGEÉ 2015 en utilisant 49 % du budget prévu. Toutefois, l'exercice de révision des économies par la firme Dunsky expertise en énergie (effectué en mars 2016) a engendré une baisse de 36 % de ces économies menant à des économies réelles équivalentes à 50 % de l'objectif initial.

Tout comme par le passé, Gazifère a effectué mensuellement le suivi des résultats de ses programmes et de son budget de gestion afin notamment d'orienter ses efforts promotionnels. Néanmoins, considérant l'amputation de l'offre de programmes à la suite de la décision D-2014-204 ainsi que la nécessité d'assurer le respect du budget d'aide financière de chaque programme, Gazifère a volontairement limité ses activités de promotion à la promotion de la consommation responsable de l'énergie et à l'atteinte des objectifs de participation des programmes où la progression s'effectuait lentement. (Notre souligné)

(...))»

Référence : R-3969-2016, B-0092, GI-13, doc. 1, p. 43, R. 12.2

Toutefois, Gazifère nous indique avoir conçu une campagne publicitaire sur les ondes des radios FM et NRJ visant la clientèle résidentielle <sup>30</sup>:

En 2015, Gazifère a conçu une campagne publicitaire diffusée sur une période de six mois, sur les ondes des radios Rouge FM et NRJ. Cette campagne proposait des défis visant à mettre en place une mesure ou à adopter un comportement qui permettait de réduire la consommation de gaz naturel de même qu'à consulter la section Gazifère VERT du site web de Gazifère. La section Gazifère VERT propose une série de conseils pour économiser l'énergie ainsi que des liens intéressants pour découvrir d'autres programmes/informations sur l'efficacité énergétique.

Référence : R-3969-2016, B-0253, Réponse à la demande de renseignements no 2 du GRAME, R3.1

La promotion des offres en efficacité énergétique est l'un des piliers de l'adhésion aux programmes, la deuxième demeure d'offrir des programmes variés, en continuité et cohérence avec les besoins de la clientèle en matière d'efficacité énergétique. L'orientation prise par Gazifère, combinée aux décisions de la Régie visant à limiter l'impact sur les tarifs, ne peuvent, en l'occurrence, favoriser l'émergence d'un PGEÉ solide et rentable à terme.

Avec peu de programmes et peu d'adhérents aux offres de programmes, il est nécessairement difficile pour Gazifère de faire émerger les résultats en économies et

---

<sup>30</sup> R-3969-2016, B-0253, Réponse à la demande de renseignements no 2 du GRAME, R3.2



d'atteindre des résultats satisfaisants aux tests économiques. Réduire le nombre de programmes et réduire la promotion des programmes ne constitue pas une solution viable de long terme pour sortir gagnant de ce beau défi qu'est l'atteinte de résultats en matière d'efficacité énergétique.

À cet égard le GRAME note qu'en comparaison, Gazifère n'investit que 1,34 % de ses coûts de distribution dans le PGEÉ, comparativement à 3,93 % du coût de distribution de Gaz Métro (2016-17).<sup>31</sup>

Le GRAME soumet que Gazifère n'est pas rémunéré pour ses résultats en matière d'efficacité énergétique, contrairement à Gaz Métro.

### **4.3 Conclusions et recommandations**

**Concernant la gestion et l'administration du PGEÉ et de la promotion des offres en efficacité énergétique, le GRAME est d'avis que ces postes budgétaires sont très limités, ne favorisant pas la croissance des résultats en efficacité et les interactions avec les clients pour leur adhésion au PGEÉ.**

**Il est à souhaiter que lorsque l'offre de programmes sera valorisée en 2018 par des mesures additionnelles<sup>32</sup>, de nouveaux programmes soient offerts pour augmenter l'offre et que du personnel additionnel soit envisagé pour la promotion et la gestion des programmes qui seront offerts.**

---

<sup>31</sup> R-3969-2016, B-0161, page 10

<sup>32</sup> R-3969-2016, B-0241, pages 63 et suivantes